



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Région



Provence
Alpes
Côte d'Azur

Affaire suivie par
Sandra Periers
Tél : 04.42.91.71 16
Sandra.periers@region-academique-paca.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex 1

Aix-en-Provence, le

‡ 2 MAI 2021

Le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

Le recteur de l'académie de Nice,

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Le Président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

A

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées des académies d'Aix-Marseille et de Nice,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements privés des académies d'Aix-Marseille et de Nice,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Objet : Evolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée scolaire 2022.

L'évolution de l'offre de formation professionnelle conduite au niveau de la région académique en étroite collaboration avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et le Conseil régional Provence Alpes-Côte d'Azur, est une action essentielle au bénéfice des élèves de notre territoire, afin de leur offrir une poursuite d'études facilitée et une meilleure insertion dans la vie active.

La stratégie pour la réussite des jeunes conjointement déployée par la région académique, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et le Conseil régional, a été déclinée en objectifs par le comité de pilotage de la carte des formations.

Ces objectifs feront l'objet d'un suivi sur la base d'une dizaine d'indicateurs :

- Faire progresser le niveau de qualifications des élèves de la région ;
- Faire progresser l'insertion des jeunes dans la région ;
- Proposer une répartition de l'offre sur le territoire en fonction de l'attractivité des formations, de la possibilité de poursuite d'étude, et de l'employabilité sur le territoire en regard des besoins des secteurs économiques régionaux après l'acquisition d'un diplôme.

- Assurer le renouvellement des formations :
 - o Programmer la fermeture de certaines formations offrant peu de débouchés professionnels ou de possibilités de poursuite d'études, peu demandées par les élèves ou conduisant à des taux de réussites très faibles ;
 - o Ouvrir les formations aux nouveaux métiers et métiers en tensions ou permettant la poursuite d'études vers ces nouveaux métiers.
- Proposer un véritable choix d'orientation et sécuriser le parcours de l'élève à partir de la fin de 3ème en permettant via la mixité des publics, des passerelles entre formations initiales scolaires et formations en apprentissage ;
- S'appuyer sur les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) :
 - o Pour développer de nouvelles formations ;
 - o Pour faciliter l'accueil en stage et faciliter l'embauche, soit après l'obtention de diplôme en formation initiale, soit après un parcours en apprentissage grâce aux partenaires économiques acteurs des CMQ.

L'évolution de l'offre de formation au niveau régional, implique un travail collaboratif en réseau ou groupement de réseaux. A cet effet vous trouverez en annexe 1 la proposition de regroupement de réseaux dans laquelle vous inscrirez votre démarche. L'annexe 2 permettra, lors du dépôt de votre proposition d'évolution de l'offre de formation, de présenter les conclusions de ce travail en réseau et groupement de réseaux.

Les projets qui seront proposés doivent prendre en compte les formations offertes au sein de vos réseaux sous statut scolaire et en apprentissage, ainsi que les familles de métiers. Les évolutions à envisager ne le sont pas uniquement dans le cadre de demande d'ouverture de formation. Il importe également de travailler sur les pôles de compétences par le transfert ou regroupement de formations, afin de réaliser le portage des familles de métiers si possible dans leur intégralité par les établissements, et proposer ainsi aux élèves un réel choix au sein de la famille de métiers.

Le rattachement des formations à un campus des métiers et des qualifications est un axe fort du développement des formations qui sera pris en compte lors de l'étude des propositions d'évolution.

Certaines formations qui rencontrent un taux d'employabilité intéressant peuvent ne pas être fortement attractives. L'entrée par la voie de l'apprentissage est une option sérieuse à envisager et à proposer pour enclencher une dynamique ou enrichir des parcours. Sur cet axe le lien avec les CMQ est également à consolider.

Par ailleurs, l'évolution de la carte des formations doit tenir compte de plusieurs paramètres relativement inamovibles que sont la population d'élèves à former, les moyens dont sont dotées les académies, l'implantation et le coût de plateaux techniques ainsi que la capacité d'accueil de l'établissement.

Ainsi le nombre d'élèves post 3ème est relativement stable et connaîtra une légère progression avant de diminuer après 2031 ; le niveau global des places offertes par type de diplôme et compte tenu des places actuellement vacantes, restera lui aussi stable.

Les moyens alloués aux académies étant intrinsèquement liés aux effectifs d'élèves, les ouvertures nouvelles seront corrélées à la libération de moyens par fermetures de formations moins pertinentes et formant peu d'élèves.

Il est essentiel en lien avec le Conseil régional, de tenir également compte de la faisabilité d'implantation ou de modification des plateaux techniques, et du coût des nouveaux équipements pédagogiques requis et de leur installation.

Afin de vous accompagner dans l'élaboration de vos projets, les ressources présentées au Webinaire du 20 janvier 2021 sont à votre disposition sur la fiche annexe 3. Celle-ci comporte, entre autres, un accès aux cartes interactives des formations présentes sur la région académique avec le nombre de places vacantes, les indicateurs économiques, les chiffres de l'insertion, le lien Mét@for, une analyse économique et le lien vers Dat@orm.

Le pôle prospective, évolution des formations et partenariats de la DRAFPIC est à votre écoute et pourra vous conseiller sur l'opportunité de votre projet d'évolution d'offre de formation.

Le calendrier de la campagne 2022 « évolution de la carte des formations professionnelles » est établi comme suit

Avril 2021 à fin juin :

- Travail sur les évolutions de l'offre de formation des établissements en réseau/inter réseaux (cf. annexes 1 et 3)

- Possibilité de prise de contact avec les inspectrices chargées de l'évolution de la carte des formations à la DRAFPIC sabine.brismontier@region-academique-paca.fr (Aix -Marseille) et mireille.lopez@ac-nice.fr (Nice)

Début juillet 2021 :

Dépôt des propositions et de l'annexe 2 sur la plateforme régionale -carte des formations.

Septembre 2021 :

Après étude et avis portés par les inspecteurs les propositions susceptibles d'être accompagnées feront l'objet d'une information auprès des établissements concernés (information portée sur la plateforme Carte des formations).

Octobre 2021 :

Organisation de réunions inter-réseaux par la DRAFPIC en présence des coordonnateurs de réseaux et inspecteurs référents des réseaux pour présenter l'étude intermédiaire de l'évolution de l'offre de formation.

Septembre à décembre 2021 :

Instances de travail région académique et le conseil régional sur les formations retenues

Décembre 2021 :

Mise en adéquation entre les projets retenus et les moyens délégués aux académies

Janvier 2022:

Présentation des évolutions de l'offre de formation aux CTA des deux académies

Février /Mars 2022 :

Présentation au CAEN et CERFOP et élus du conseil régional.

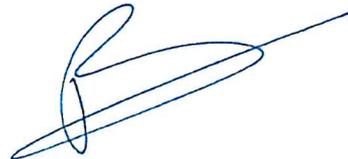
Nous vous remercions de l'engagement que vous portez au quotidien au service de la réussite des élèves de notre territoire.

Le Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,



Bernard Beignier

Le Directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.



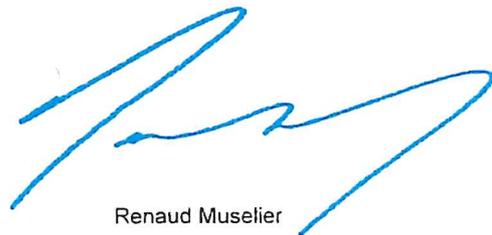
Patrice de Laurens

Le Recteur de l'académie de Nice



Richard Laganier

Le Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Renaud Muselier